

N°2024-201

## DÉCISION DU MAIRE

### PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service émetteur : Evènementiel

Objet : Contrat entre la ville de Vaujours et la « Croix Rouge Française »

Titulaire : « La Croix Rouge Française »

#### Le Maire de la Ville de Vaujours,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Générale des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,

VU les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

VU le projet de contrat transmis à la ville et validé par les services concernés.

**CONSIDÉRANT** la nécessité de passer par un prestataire pour l'animation d'un stand Photo du Père Noël avec tirages de 800 photos pour les enfants lors du week-end de festivité des Fées Valjoviennes se déroulant sur le 14 décembre 2024.

**CONSIDÉRANT** les termes du contrat tels que proposés par la « Croix Rouge Française » siégeant au 249 Rue de Meaux 93410 VAUJOURS et ce pour un montant de 500 euros T.T.C,

**ARTICLE 1 :** DÉCIDE de confier à la « Croix Rouge Française » siégeant au 249 Rue de Meaux 93410 VAUJOURS, et de contractualiser avec celle-ci pour l'animation d'un stand photo du Père Noël avec décors et 800 tirages photos distribués aux enfants et ce pour un montant de 500 euros T.T.C,

**ARTICLE 2 :** De financer la dépense fixée à 500€ TTC (cinq cents euro) sur les crédits du budget en cours;



**ARTICLE 3 :** La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300746-20240927-2024-201-AR  
Date de télétransmission : 18/12/2024  
Date de réception préfecture : 18/12/2024

**ARTICLE 4 :** La Directrice Générale des Services est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 5 :** La présente décision

- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de l'égalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site télérécurse citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera notifiée à la « Croix Rouge Française ».

Fait à Vaujours, le 14 novembre 2024

Le Maire,



*[Signature]*  
Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est



Croix Rouge Française  
Antenne Locale de l'Ourcq  
249 Rue de Meaux  
93410 VAUJOURS  
Contact : Marie Laure PROUST- FONTAINE  
06.75.39.58.27

## ANNEXE 1

Accusé de réception en préfecture  
093-219300746-20240927-2024-201-AR  
Date de télétransmission : 18/12/2024  
Date de réception préfecture : 18/12/2024

### PRESTATIONS : Photos avec le Père Noël sur le marché de Noël de Vaujours

**Samedi 14 décembre 2024 de 14h-21h**

Les Besoins :

Deux barnums de 3m x 3m  
2 tables et 3 chaises  
Une alimentation électrique 220 volts (prise pour l'ordinateur et l'imprimante)  
Éclairage des barnums  
4 sapins (1 pour le stand, 3 pour faire une séparation entre le stand prise de photos et le stand retrait de la photo, les sapins seront décorés par notre équipe)

Ce que nous apportons :

Un fond décor Noël  
Un fauteuil rouge pour le père Noël  
Décor pour l'ensemble du stand  
Tirage de 800 photos format 10 X 15  
Le père Noël sera un bénévole de la Croix Rouge.  
La photographe sera un bénévole de la Croix Rouge  
Location d'une imprimante photos pour ce jour  
Ordinateur fourni par la Croix Rouge  
Une équipe de 5 personnes minimum y compris Père Noël et photographe pour assurer cette mission

Si les personnes souhaitent des retirages nous leur proposerons un retraitage à 2€ la photo au bénéfice de la Croix Rouge Française.

Nous afficherons clairement que la première photo est offerte par la mairie de Vaujours et que les retirages seront payants.

**CROIX-ROUGE FRANÇAISE**  
Unité Locale de l'Ourcq  
VAUJOURS - TRÉMISSAY-EN-FRANCE  
LES PAVILLONS - LES COUBRON  
249, Rue de Meaux  
93410 VAUJOURS

## CONVENTION

Accusé de réception en préfecture  
093-219300746-20240927-2024-201-AR  
Date de télétransmission : 18/12/2024  
Date de réception préfecture : 18/12/2024

Entre :

**Monsieur Dominique BAILLY**  
**Maire De Vaujours**  
**20 Rue Alexandre Boucher**  
**93410 VAUJOURS**

et :

**Monsieur Roger FONTAINE**  
**Président de la délégation territoriale de la Croix-Rouge Française**  
**de Seine-Saint-Denis**  
**6 rue Paul Langevin**  
**93270 SEVRAN**

**OBJET** : Photos du père Noël au marché de Noël

**Préambule** :

Dans le cadre du marché de Noël organisé par la mairie de Vaujours, Place Court Saint Etienne 93410 VAUJOURS, le samedi 14 décembre 2024, la municipalité offre une photo avec le Père Noël à chaque enfant se présentant au stand tenu par la Croix Rouge Française Antenne de l'Ourcq.

**Article 1** : Les parents accompagnés de leurs enfants pourront se présenter pour se faire prendre en photo avec le Père Noël le samedi 14 décembre 2024 entre 14h et 21h.

**Article 2** : Une photo au format 10 X 15 sera remise aux parents gratuitement

**Article 3** : Pour toutes photos supplémentaires souhaitées par les familles, il sera demandé une participation de 2€ au bénéfice de la Croix Rouge Française, Antenne de l'Ourcq sis 249 rue de Meaux 93410 VAUJOURS

**Article 4** : Concernant la gratuité de la photo offerte par la mairie de Vaujours, il est demandé une participation forfaitaire de 500€, facturée à la Mairie de Vaujours

**Article 5 :**

Afin de pouvoir installer son stand, la Croix Rouge Française demande de pouvoir accéder au site le matin de la prestation.

Ci-joint Annexe 1 – Détail de la prestation

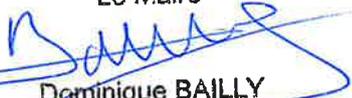
Fait à Vaujours, le 27 septembre 2024

**Monsieur Dominique BAILLY**  
Maire de Vaujours.

**Monsieur Roger FONTAINE**  
Président de la délégation territoriale  
de la Croix-Rouge de Seine- Saint-  
Denis



Le Maire

  
Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est

Par délégation,  
Madame Marie Laure PROUST,  
Responsable de la mission

**CROIX-ROUGE FRANCAISE**  
Unité Locale de l'Ourcq  
VAUJOURS - TREMBLAY-EN-FRANCE  
LES PAVILLONS-S-BOIS - COUBRON  
249, Rue de Meaux  
93410 VAUJOURS

